

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourront être demandés.

Tous les pièces justificatives demandées dans PJ web sont obligatoires et doivent être validées pour que votre dossier administratif soit complet

RÉINSCRIPTION

- Titre de séjour (*en cours de validité*)
- Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire ou une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement le nom de l'étudiant(e)
- Attestation nominative CVEC 2024 – 2025
- L'attestation de visite médicale et de vacation du Service Commun de Médecine et de Prévention de la Santé des étudiants (*en cours de validité*)
- Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2024-2025 (bourse sur critères sociaux, du gouvernement français ou d'ambassade)
- Déclaration sur l'honneur valant justificatif de domicile (*formulaire à télécharger sur le site internet*)
- Titre de paiement : paiement en ligne par carte bancaire Visa ou Mastercard (paiement en 3 fois possible)

PREMIÈRE INSCRIPTION

Pour les autorisés à s'inscrire via la procédure Passerelle ou une 1ère inscription à l'Université de Montpellier

- Carte Nationale d'Identité / Passeport (*en cours de validité*)
- OU
- Titre de séjour ou récépissé de demande (*en cours de validité*)
 - Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (*formulaire à télécharger sur le site internet*)
 - Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire ou une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement le nom de l'étudiant(e)
 - Attestation nominative CVEC 2024 - 2025
 - L'attestation de visite médicale et de vaccination du Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé des étudiants (*en cours de validité*)
 - La Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983), (dans le cas où elle n'a pas été effectuée : attestation de recensement ou d'exemption)
 - Le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE ainsi que les attestations de réussite obtenues dans l'enseignement supérieur, le cas échéant
- OU
- Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)
 - 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos ainsi que la transmission de votre photo d'identité à odonto-scolarite@umontpellier.fr au format jpeg, jpg uniquement
 - Titre de paiement : par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, possibilité de payer par carte bancaire au service scolarité

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procédera à leur inscription selon des modalités spécifiques.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ

<https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription>

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.